

PAULIN D'AQUILÉE ET LE DUC ÉRIC

Des clercs et moines aux laïcs et des laïcs aux clercs et moines

Nous sommes en 1987, année de multiples centenaires. Le monde entier célèbre le baptême d'Augustin (387) et Poitiers la mort de Radegonde (587) ... Je m'arrête un instant à un autre: la France s'apprête à fêter celui des Capétiens, avec l'élection d'Hugues Capet comme roi de France en 987. Cette nouvelle dynastie mettait fin à celle des Carolingiens, d'une manière analogue à celle dont, deux bons siècles auparavant, ceux-ci avaient fait déposer les Mérovingiens, avec l'appui du Pape. Nous voilà près de 787, que nous célébrons ici, en évoquant, non pas le IIe concile de Nicée (787), qui aura quelques échos dans cette province, mais l'installation à Forum Iulii du Patriarche d'Aquilée Paulin. Un italien du Nord vraisemblablement, peut-être frioulan, mais nommé par le Roi des Francs, mais aussi le Roi des Lombards ...

On vous a déjà assez parlé des rapports de Paulin avec Charles, futur Charlemagne, pour que j'aie à m'y étendre longtemps. Je ne vous dirai pas non plus grand chose du «duché du Frioul», dont vous entretiendra mon ami I. Šašel. Je voudrais m'intéresser aux rapports qu'a eus le *Patriarche* Paulin avec le «duc» Éric et, à travers les deux *hommes*, essayer de m'interroger sur le sens de leurs rapports si étroits.

Ces rapports nous sont essentiellement connus par un poème de 70 vers et par une très longue «lettre spirituelle» ... de plus de 70 pages serrées. L'un et l'autre écrits sont célèbres en eux-mêmes et ils ont été l'un et l'autre au point de départ d'une nombreuse littérature dans les siècles suivants. Ce n'est pas à cette double descendance que je puis m'arrêter ici. Je voudrais plutôt, en les rapprochant, montrer que l'un et l'autre nous fournissent un précieux témoignage sur la manière dont un clerc italien, pétri par la lecture des auteurs spirituels antérieurs, a essayé, à travers la personne, exceptionnelle peut-être, d'Éric, de convertir le pouvoir franc - et partant ses sujets, mais aussi son clergé - à une vie chrétienne effective.

* * *

En 799, les diverses *Annales* carolingiennes signalent que Charles apprit avec beaucoup de peine la mort d'Éric, duc du Frioul (1). Le poète Saxo s'en porte aussi témoin (2). Le retentissement de cette mort est confirmé par la correspondance d'Alcuin. Peut-être ce dernier a-t-il écrit à Charles lui-même pour le consoler de la perte de son capitaine (3), mais il est certain qu'il évoque cette mort dans une lettre à Arno de Salzburg (4). Cependant, ce qui a rendu célèbre le duc du Frioul, c'est la complainte que Paulin a composée pour le «duc Héric» (5) et qui, dès le IXe siècle, a dû être chantée, puisqu'il existe deux manuscrits qui portent des neumes (6).

C'est un poème de 14 strophes de 5 vers qui tiennent plus compte de l'accentuation que de la quantité, même s'ils empruntent quelques souvenirs à Virgile. Avant de faire le portrait du héros (St. 5-7), Paulin invite la nature - les fleuves, les villes de la région, la ville natale d'Éric - à pleurer avec lui (St. 1-4). Il maudit ensuite la région où est tombé Éric (St. 8-9) et il rappelle l'émoi que provoqua l'annonce de sa mort dans toute la population (St. 10-12). Les deux dernières strophes sont une prière à Dieu et au Christ. Ce ne sont pas les moins personnelles, ou les moins indépendantes du *Liber exhortationis*, adressé au même Éric, dont je parlerai ensuite.

Voici tout d'abord un essai de traduction de quelques-unes de ces strophes, les plus importantes pour mon propos:

(1) *Ann. Eginb.*, 799 (MGH, SS I, 187 = PL 104, c. 456 B-C): *Acceptit (Karolus rex) etiam tristem nuntium de Geroldi et Erics interitu quorum alter, Geroldus (...), alter uero id est Ericus, post multa proelia et insignes uictorias, apud Tarsaticam, Liburniae ciuitatem, insidiis oppidanorum interceptus atque interfectus est*. Cf. *Ann. r. Fr.*, ad ann. 799 (*Ibid.* p. 186 = c. 455 A); EGINHARD, *Vita Karoli*, 13.

(2) SAXO, *Ann. ad ann. 799* (PL 99, c. 714-715).

(3) ALCUIN, *Ep.* 198 (éd. Dümmler, MGH, *Epist. Karol. Aevi*, 2, p. 327-239).

(4) ALCUIN, *Ep.* 185 (*Ibid.*, p. 310-311).

(5) On utilisera maintenant l'édition de D. Norberg, *L'oeuvre poétique de Paulin d'Aquilée*, Stockholm, 1979, pp. 100-102 et l'introduction pp. 34-38, plutôt que l'édition de Dümmler, MGH, *Poetae Latini Medii Aevi* I, pp. 131-133.

(6) Sur les manuscrits de Paris, *Bibl. Nationale*, Latin 1154, et Bern, *Bibl. de la Ville*, n° 394, et sur cet aspect, que je n'ai pas à envisager ici, voir V. CAPETTI, *Di alcuni caratteri speciali del «Planctus» di S. Paolino d'Aquileia (Versus de Erico duce)* in *Mem. Stor. Forogiuliesi* 3, 1907, pp. 49-77, et G. VECHI, I «Versus de Herico duce», *Un ritmo musicale di Paolino d'Aquileia*, *ibid.* 39, 1943-51, pp. 34-40.

- (1) «Pleurez avec moi, rochers et neuf courants du Timave,
En débordant de vos neuf sources,
Vous qu'absorbe l'onde salée de la mer Ionienne.
Et vous aussi, Danube et Save, Tisza, Kulpa et Mur,
Natissa, Kercka et tourbillons de l'Isonzo!
- (2) Déplorez le nom d'Éric, qui m'était si tendre.
Que Sirmium, Pola et la terre d'Aquilée,
Que Forum Iulii, les campagnes de Cormons,
Les rochers d'Osopo, les collines de Ceneda,
Que le sol d'Asti se lamentent, ainsi qu'Albenga!
- (3) Et toi, riche Ville d'Argent,
De la proximité de laquelle il était originaire,
Ne cesse de mener le deuil avec de lourds sanglots:
Tu as perdu un citoyen fameux,
un fils de noble race et de sang illustre.
- (4) En langue barbare, on t'appelle Strasbourg,
Car tu as perdu ton nom célèbre de jadis.
Je te l'ai rendu, dans sa douceur de miel,
Pour l'amour de mon tendre ami
Qui fut nourri de lait (?) (*lacte Quirnea*) auprès du fleuve.
- (5) Il était plein de largesse dans ses dons aux Églises
Il était le père des pauvres, le secours des malheureux,
L'ultime consolation des veuves.
Comme il était doux et aimé des évêques!
Qu'il était valeureux sous les armes et quel subtil esprit!»

Et, après l'évocation de ses exploits guerriers et la malédiction lancée sur la région qui l'a vu mourir, le récit de la mort et de son annonce à Forum Iulii:

- (10) «C'est là que ce héros courageux est tombé au combat.
Son bouclier fut brisé, son épée ensanglantée,
La pointe de sa lance fut retournée,
Et l'on dit que de lourdes pierres de fronde
Ecrasèrent son corps percé de flèches.

- (11) Hélas, hélas! quelle dure et triste nouvelle
Est venue éclater à mes oreilles en ce jour pitoyable!
Car, auparavant, un cri, horrible à faire pleurer,
Avait retenti de par les places,
Qui racontait tristement sa mort.
- (12) Les femmes, les hommes, les garçons, les filles,
Les maîtres, les esclaves, chacun des deux sexes,
L'âge le plus tendre à grands cris, l'illustre troupe
Des évêques, tous, se frappant des poings la poitrine,
Poussaient des cris de deuil en s'arrachant les cheveux».

Et voici la prière finale:

- (13) «Dieu éternel, de la poussière de la terre
Tu as façonné à ton image nos premiers parents
A cause desquels nous mourons tous;
Mais Tu as envoyé ton Fils chéri
Grâce auquel nous obtenons tous la vie merveilleuse;
- (14) Nous avons été rachetés par son sang éclatant,
Nous nous nourrissons de sa chair sacrée:
Accorde, je t'en prie, à Éric, ton cher serviteur,
Les joies si douces du paradis,
Dès aujourd'hui, et à jamais, pour l'infinité de siècles».

Il y aurait beaucoup à dire sur ces 70 vers, sur leur composition, leurs thèmes et motifs, leurs souvenirs classiques ou bibliques, sur la géographie de ces fleuves ou de ces cités, sur la carte des campagnes d'Éric que j'ai omise ici et qui nous emmènerait jusqu'en Scythie, voire aux Portes de la Caspienne. Je ne retiens ici que quelques éléments du portrait d'Éric, et aussi de la prière de Paulin. Celle-ci, avec son allusion à la mort venue d'Adam et Ève, avec sa piété pour le Christ, qui nous a «rachetés de son sang», qui nous nourrit de l'eucharistie, avec sa demande d'accorder à Éric les *melliflua paradisi gaudia* - je serais tenté de dire les *vera gaudia* - contient nombre des thèmes que développe le *Liber exhortationis*.

On pourrait dire - et c'est ce que confirme également le por-

trait qui nous est tracé d'Éric - que ce *planctus* montre réalisé l'idéal que Paulin traçait pour lui quelques années à peine auparavant, dans ce *Liber exhortationis*. Certes, Éric est un guerrier, comme la suite le montrera; mais il est aussi le «père des pauvres», la «consolation des veuves». Il était «potens in armis», mais il n'était pas qu'un reître. Il savait lire, il a bâti des Églises - une au moins: St Nicolas de Sacile -et Paulin évoque certainement ses rapports avec lui lorsqu'il le dit «cher aux évêques». En tout cas, la nouvelle de sa mort l'a frappé particulièrement, comme le prouve, non seulement ce chant funèbre en son honneur, mais aussi le récit de l'annonce de la mort à Cividale. Et que dire de ce *mibi dulce nomen* (v. 6), de cet *amici dulcis amor*, de ce qualificatif de *doux* donné à quelqu'un qui, par profession, était un homme de guerre, par naissance un homme des pays semi-barbares des bords du Rhin.

Paulin est en effet le seul à nous donner dans ce poème le lieu de naissance d'Éric. Certes, son nom n'en faisait guère un lombard, mais on ignorerait qu'il vint de Strasbourg à qui l'évêque de Forum Iulii redonne son nom antique d'Argentoratus. Dans cette fin du VIII^e siècle, la présence d'un Franc de l'Est dans la région du Frioul ou dans la Vénétie n'a rien qui puisse étonner, tant, depuis 770-775, la carte de l'Italie du Nord s'est considérablement modifiée.

Je ne rappelle que pour mémoire que Charles est devenu «roi des Lombards» en 774, après avoir secouru le pape Hadrien contre Didier. Ainsi se terminait un demi-siècle d'une partie à trois entre Rome, Ravenne - et par là Constantinople - et Pavie, qui avait vu surgir un «quatrième larron», en la personne des Carolingiens, devenus rois des Francs par la déclaration du pape Zacharie (751). Mais les choses étaient trop complexes pour en rester là, même si Charles avait cru être prudent en maintenant le royaume lombard et ses structures, entre autres le duché du Frioul. Deux ans plus tard, Charles devait revenir précipitamment en Vénétie et dans le Frioul où le duc Rotgaud/Hruodgaud venait de prendre la tête d'un soulèvement qui aurait dû entraîner tous les restes de l'époque lombarde.

C'est de cette année 776, on le sait, que date l'entrée dans l'histoire du «vénérable maître de grammaire» Paulin. Dans un diplôme donné à Ivrea, le 17 juin 776, il reçoit les biens que possédait dans le Frioul un certain Wendland, qui avait participé à la rebel-

lion à l'instant écrasée (7). Cette dotation plaide sans doute en faveur de l'origine frioulane de ce *magister* qui devait recevoir le prix de sa fidélité à Charles en obtenant des biens dans sa région d'origine.

Quant à Éric, nous ne savons pas de manière précise à quand remonte son installation dans le Frioul? Est-il arrivé en Italie du Nord dès les lendemains de cette rébellion de 776, où, nous diton, des Comtes francs sont établis dans toutes les cités de la région (8)? En tout cas, il est l'un des premiers francs à avoir dirigé la «marche» du Frioul pour le compte de Charles (9) et à avoir fait sentir aux Lombards qu'ils n'avaient plus de pouvoir effectif en cette région où ils étaient installés depuis deux siècles. Du côté de l'Italie, c'était la fin d'une époque; vers l'est et le nord-est, le début d'une autre.

Car la situation de la région était stratégiquement très importante. Elle commandait l'accès à la mer Adriatique; elle permettait ainsi de surveiller et même d'interdire les relations entre les restes de l'Exarchat - transmis à la papauté, depuis la défaite d'Aistolf - et Constantinople, par mer comme par terre. Mais elle était également tournée vers l'est et le nord-est. Successivement, Éric fut mêlé à la répression de la révolte du duc de Bavière, Tassilon III, et à la conquête de la Pannonie et du pays des Avars.

Acquis à la cause lombarde par les intrigues de Liutgarde, la fille de Didier, son épouse, Tassilon n'avait pas tardé à s'allier avec les Avars qu'il avait d'abord tenus en respect sur les frontières de sa province. En 788, il était arrêté et déposé, avant d'être réduit à de-

(7) Ed. E. MÜHLBACHER (*MGH, Urkunden der Karolinger*, Hannover, 1906, pp. 158-159).

(8) On interprète parfois la présence d'Asti et d'Albenga comme les régions où Éric aurait exercé une charge auparavant ou dans lesquelles il aurait eu des possessions. Cette hypothèse s'appuie également sur la pierre tombale d'un petit Euols, «innocens filius *cometis Hirice*» - identifié avec Éric -, trouvée à Caraglio et aujourd'hui au Museo d'Antichità de Turin. Sur cette pierre, voir en dernier lieu G. COCCOLUTO, *Appunti sulle epigrafi altomedievali del Piemonte sud Occidentale*, in *Rivista di Studi Liguri*, 49, 1983, pp. 384 sq., qui reste prudent.

(9) A. HOFMEISTER, *Markgrafen und Markgrafschaften im Italischen Königreich in der Zeit von Karl dem Grossen bis auf Otto den Grossen (774-962)* in *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, Erg. bd VII, Innsbruck, 1907, pp. 165-270.

venir moine. En 794, à l'assemblée de Worms, il sera contraint d'abandonner tous ses droits sur son duché.

En 791, le jeune Pépin prenait la tête d'opérations qui furent en réalité menées bientôt par Éric. On sait les chants de victoire que provoqua, en 796, la conquête du Ring des Avars et des trésors accumulés par les Huns depuis plus de trois siècles⁽¹⁰⁾. J'aurai l'occasion de revenir sur ce point dans un instant, pour ses prolongements vers la France et la Saxe. Je voudrais simplement me demander ici un instant si Éric a pu retrouver dans le butin des Huns quelque chose qui provint du saccage d'Aquilée en 452... Il est probable en tout cas qu'il a pu faire bénéficier sa contrée des richesses dont il avait eu la chance de s'emparer, Charles et le Pape n'ayant pas été les seuls à profiter de cette manne miraculeuse.

Mais, sur la carte que I. Šašel vous tracerait beaucoup mieux que moi, il faut tenir le plus grand compte de toute la partie qui, outre la côte dalmate, relevait encore, plus ou moins directement, de l'Empire de Constantinople. Celui-ci n'avait aucun intérêt à voir s'accroître la puissance franque. Il s'était d'ailleurs allié plus d'une fois aux Avars pour inquiéter les limites franques. On se souviendra d'autre part qu'en 773, lors de la descente de Charles sur Pavie et la vallée du Pô, Adalgise, le fils de Didier, avait pu trouver refuge à Constantinople. C'est lui qui, de Constantinople, avait, en 775-776, poussé le duc du Frioul à un soulèvement qui devait comprendre également les duchés de Spolète et de Bénévent. Adalgise avait reparu en Italie du Sud en 788 et, au même moment, l'Istrie, qui avait bougé, avait été conquise par les Francs.

Si, durant les années 791-796, nous voyons Éric occupé principalement par les Avars, c'est dans l'est de l'Istrie, aux confins de la Croatie qu'il devait trouver la mort, en 799. Le poème de Paulin ne s'étend pas sur les circonstances de cette mort. La malédiction même qui est lancée contre la région, et en particulier contre le *Mons Laurentus*, ne nous donne guère de renseignements sur les faits eux-mêmes. Ce sont les Chroniqueurs qui nous apprennent qu'Éric fut tué dans un guet-apens. Un parti de Tarsatica/Fiume/Rijeka lui avait promis de lui livrer la cité s'il entraît de nuit avec un petit

⁽¹⁰⁾ *Ann. r. Franc.* ad ann. 796 (*MGH, SS I*, éd. Pertz, p. 182 = *PL* 104, c. 447 B-D); *Ann. Eginh.* (*Ibid.*, p. 183 = c. 448 B-D).

groupe des siens. C'était en réalité un piège. Le commando fut massacré avec son chef. On comprend la stupéfaction des gens de Forum Iulii quand leur parvint la nouvelle. Celle-ci éclatait à un moment où aucune opération militaire d'importance n'était en cours. Éric avait cru pouvoir utiliser la ruse. Elle lui avait été fatale. Peut-être ternissait-elle le portrait d'un «uir potens in armis» ou d'un «uir fortis in proelio»? Paulin n'en parle pas, bien qu'à l'époque la lecture de Végèce aussi bien que la guerre contre les Saxons aient appris aux Francs tout ce que l'on pouvait obtenir par la ruse. Paulin s'attache bien plus à vanter les qualités morales et religieuses de son ami. On se méfierait assurément de cette «Oraison funèbre» si elle ne concordait assez bien, comme je l'ai annoncé, avec le portrait idéal que Paulin avait tracé dans son *Liber exhortationis*.

* * *

Contrairement à ce que le «grand public» peut penser, cette «Exhortation à Éric» est loin d'avoir une histoire simple et claire. De la trentaine de manuscrits présents dans les Bibliothèques de France que je connais, entre le IX^e et le XV^e siècle, *un seul* manuscrit attribue originellement ce *Liber exhortationis* à Paulin ⁽¹¹⁾. Dans tous les autres, quand un nom d'auteur est donné, c'est celui d'Augustin ⁽¹²⁾! On ne prête qu'aux riches, assurément. Mais c'est dire également que ce *Liber* a une certaine qualité, pour avoir été attribué durant si longtemps à l'évêque d'Hippone!

⁽¹¹⁾ La présente liste, qui ne se veut aucunement complète, reprend et augmente, pour Paris, celle de H.M. Rochais (*Contribution à l'histoire des florilèges ascétiques du haut Moyen Age latin. Le Liber scintillarum* in R. Ben. 63, 1953, p. 251, n. 3), Amiens, B.M., 214*, XI^e s. (Selincourt, Prem.); Dijon, B.M., 446, XII^e s. (Citeaux, Cist.); Epinal, B.M., 67, XI^e s.; Londres, B.M., 446, Royal 5 B III, XII^e (Cantorbery, Christchurch OSB); Paris, *Arsenal*, 298*, XII^e s. (St Cyran - le *Cygirannensis* des Mauristes); *Arsenal*, 474*, XII^e s.; *Mazgarine*, 619*, XII^e s. (St-Martin-des-Champs, OSB); *Bibl. Nat., Lat.*, 1002*, XIV-XV^e s. (début seul); 1935*, XIV^e s.; 1939*, XI^e s. (Fécamp, OSB); 2038*, XIII^e s.; 2337, XIII^e s. (incomplet); 2473, XIV^e s., 2664^u, XV^e s.; 2378*, XII^e. (Reims, St-Denis, August.); 2821*, fin XIV^e s. (Conches); 2851, XI^e. (incomplet); 2980 XV^e s. (début); 2996, IX^e s. (Italie); 3762, XIV^e s. (début seul); 3649, X^e s. (incomplet); 12270*, XII^e s. (Corbie-le *Corbeiensis* des Mauristes); 14849*, XII^e-XIII^e s. (St-Victor-le *Victorinus* des Mauristes); Rouen, B.M., 486* (A 259), XII^e s. (St-Ouen, OSB); St-Omer, B.M. 293*, XII^e s. (Clairmarais, Cist.); On peut ajouter un *excerptum* en Paris, B.N., *Lat.* 1920, 2476, 2664, 2708, 2740.

⁽¹²⁾ Signalés dans la liste précédente par l'astérisque.

Ces titres erronés comportent cependant, me semble-t-il, une part de vérité, sur laquelle je reviendrai tout à l'heure plus en détail, lorsqu'ils évoquent les liens entre «Augustin» et son destinataire: «Liber exhortationis ad quendam comitem carissimum sibi» ou «sibi carissimum», «Liber exhortationis ad quendam comitem amicum suum» (13). Nous avons affaire à un comte, et - j'y reviendrai - un comte très lié à l'auteur. Il est un autre titre, devenu courant par les éditions, «Liber de salutaribus documentis», qui donne une idée du contenu, mais qui ne semble pas apparaître avant le XIIe siècle.

Quoi qu'il en soit, ce *Liber* a fait partie des éditions des *Oeuvres de saint Augustin* jusqu'à la fin du XVIIe siècle, date à laquelle a été retrouvé et utilisé l'unique manuscrit connu qui porte le nom de Paulin. Ce manuscrit de Paris, le ms. Latin 2996 de la *Bibliothèque Nationale*, a d'autant plus de prix qu'il date au plus tard du milieu du IXe siècle, soit un demi-siècle après la mort de Paulin. C'est un petit «manuel» de 13 cm sur 10, et ce format peut donner une idée de ce qu'avait peut-être voulu faire Paulin: non pas un traité qui prenne place dans un gros et grand manuscrit, que l'on range dans ses coffres ou ses placards, mais un livre de chevet ou de voyage, d'une centaine de folios, en belle écriture caroline, facile à lire pour quelqu'un qui n'est pas un habitué des grimoires. A lui seul, donc, ce manuscrit de Paris a permis aux Mauristes d'exclure le *Liber* des oeuvres de saint Augustin, pour le rendre à Paulin (14).

Je voudrais souligner encore un des apports de ce manuscrit, qui a été négligé par Madrisi dans son édition de 1737, et par le fait dans la réédition de l'édition de Venise par la *Patrologie* de Migne (15): ses trois premiers folios (ff. 1-1^v-2) sont occupés par le titre et l'adresse que voici, écrits en grandes capitales de couleur alternées: «Sermo beati Paulini Foroiuliensis episcopi cuidam amico suo in saeculo militanti. Pacem et prosperitatem, salutem et gaudium sempiternum optat in Domino Iesu Christo salvatore nostro». Voici donc Paulin avec son titre épiscopal, et qui n'est pas n'importe quel

(13) La plupart des manuscrits «Augustin» ont ce titre. *Liber* est parfois simplement *epistola*, ou disparaît totalement.

(14) Il figure néanmoins dans leur édition des *Oeuvres complètes* d'Augustin au nombre des *spuria* et a été repris par Migne en *PL* 40, c. 1047-1078.

(15) J. Fr. Madrisius, *Sancti patris nostri Paulini patriarchae Aquileiensis opera*, Venetiis, 1737, p. 22-64 (Paris, *Bibl. Nat.*, C 1094, in folio) = *PL* 99, c. 197-282, d'après laquelle je citerai ici.

Paulin, n'est pas non plus Paulin d'Aquilée, mais Paulin du *Forum Iulii*. Voici aussi Paulin avec toute son affection, dont je parlerai tout à l'heure. Voici encore Paulin avec sa façon de transposer les données les plus concrètes de la vie d'un homme du siècle: la paix, le bonheur, la vie ou le salut, la joie sont en effet à élever au niveau spirituel.

Mais qui est cet «ami qui milite dans le siècle»? Aucun manuscrit, jusqu'ici, ne nomme Éric. La plupart des manuscrits qui attribuent l'oeuvre à Augustin parlent d'un *Comte* et d'autres donnent à ce Comte le nom de *Julien* ⁽¹⁶⁾.

Mais d'Éric, point. Comment est-on donc venu à prononcer son nom et que vaut une telle proposition? Pour répondre à cette double question, il faut faire un détour par la correspondance d'Alcuin, un ami de Paulin d'Aquilée qui eût mérité une étude spéciale dans le cadre de cette célébration frioulane, et qui mérite en tout cas d'être salué pour l'intérêt qu'il a pris, d'Aix ou de Tours, à la véritable évangélisation de la Carinthie et du pays des Avars. Peut-être est-il même à l'origine de ce *Liber*, pour ne pas avoir voulu l'écrire lui-même.

Il nous reste en effet une lettre d'Alcuin à Éric, qui lui avait rendu visite... dans sa petite maison d'Aix ⁽¹⁷⁾. Dümmler a conjecturé que cette visite datait de 796, année où les *Annales* signalent qu'Éric vainquit les Avars et porta à Charles - à Aix - le trésor des Huns ⁽¹⁸⁾. La conjoncture est appuyée par une lettre d'Alcuin qui presse le Patriarche d'Aquilée de s'occuper de l'évangélisation des Avars, maintenant qu'ils sont vaincus. Or, cette lettre mentionne une lettre qui a été adressée à Paulin par Éric et qui est restée sans réponse ⁽¹⁹⁾. Ces échanges sont importants pour l'histoire des rapports entre Paulin et Éric même.

En effet, dans sa lettre à Éric, Alcuin déclare qu'il lui aurait peut-être plus longuement «sur l'observance de la piété chrétienne, s'il n'avait à sa disposition un docteur éminent et un maître de vie céleste» en la personne de Paulin ⁽²⁰⁾. L'invitation était claire et

⁽¹⁶⁾ PARIS, *Bibl. Nat. Latin*, 1935, 2664.

⁽¹⁷⁾ ALCUIN, *Ep.* 98 (éd. E. Dümmler, *MGH, Epistolae Karolini Aevi* II, p. 142).

⁽¹⁸⁾ DUMMLER, *Ibid.*, p. 142, n. 4.

⁽¹⁹⁾ ALCUIN, *Ep.* 99 (Dümmler, p. 144, l. 9-17).

⁽²⁰⁾ ALCUIN, *Ep.* 98 (Dümmler, p. 142, l. 20-22).

Paulin avait tout intérêt, on le verra, à ne pas négliger une telle requête. C'est donc entre 797 et 799 que l'ouvrage fut composé.

C'est sur cette construction que repose la désignation d'Éric comme le destinataire de ce *Liber* ou de ce *Sermo*. Je la crois, après d'autres, suffisamment solide, si, en particulier, on rapproche le ton de ce traité de la douleur qu'exprime la Complainte que nous avons entendue tout à l'heure à l'occasion de la mort d'Éric, ou si on compare les portraits des deux hommes qui se laissent esquisser à partir des deux écrits, jusqu'à se confondre.

* * *

L'une des premières impressions qui ressort en effet à la lecture de ce long *Liber* n'est autre que l'affection avec laquelle Paulin s'adresse à son ami, ou plutôt à son frère. *O mi frater!* s'écrie-t-il dès les tout premiers mots et, de page en page, on retrouve un *frater carissime*, un *frater mi*, un *dulcissima fraternitas tua*, un *carissime in Christo frater*, un *frater mi*, *frater mi*, un *o mi frater*, un *dilectissime*, un *o mi frater carissime*... J'en ai compté une trentaine et sans doute en ai-je omis quelques-uns. Peut-être deviennent-ils moins nombreux vers la fin. Il est cependant fort intéressant de constater qu'ils sont particulièrement nombreux en des pages qui, dans leur contexte originel - j'y reviendrai -, ne s'adressaient pas à un laïc.

On pourrait de fait se demander si ces appels à un *frater* concernent bien un laïc, et non pas un prêtre, un moine ou un évêque. En réalité, en plus même des données de la tradition manuscrite du titre: *amico militanti in saeculo* ou *ad quendam comitem*, plusieurs passages disent *explicitement* que l'auteur s'adresse à un laïc. Dès les premières pages, Paulin lui déclare: «Bien que tu sois laïc (*quamvis laicus*), sois, je t'en prie, prêt à tout service pour Dieu (*opus Dei*), bon envers les pauvres et les faibles, consolateur des affligés ... etc. (§ 5)». Après avoir longuement énoncé une série de préceptes que l'on pourrait croire destinés à des moines, surtout après ce que je dirai tout à l'heure, Paulin déclare que tous les hommes sont concernés par l'oeuvre du Christ: «Ce n'est pas seulement pour nous les clercs, que le Christ a répandu son sang, mais également pour toute la race des hommes, qui ont été prédestinés à la vie éternelle. Ce n'est pas seulement à nous, mais aussi à *tous les laïcs qui observent ses commandements de tout leur coeur que le royaume des cieux a été promis. Grande est en effet la confusion dans l'esprit des laïcs*: Ils disent: «En quoi m'appar-

tient-il de lire, d'écouter et d'apprendre les livres des Écritures ou de courir sans cesse vers les prêtres ou vers les églises des saints. Si je deviens clerc, je ferai ce qu'il convient aux clercs de faire» (§ 38). Cette remarque est fort importante pour comprendre l'intention de Paulin. Je n'en retiens ici que le fait que le *Liber* s'adresse bien à un laïc. Presque aussitôt il réaffirme d'ailleurs: «Tout clerc *ou laïc* qui a été racheté par le précieux sang di Christ, qui a été lavé par le baptême, doit marcher dans l'humilité et persévérer dans l'Esprit-Saint» (§ 39). Et il conclut ce développement en disant: «Il convient de *manière égale* à tous les laïcs, clercs et moines, d'avoir la foi, l'espérance, la charité, l'humilité, et d'être de tout leur cœur au service de Dieu» (§ 39 fin). Un peu plus loin, il énonce les *devoirs* de l'évêque auprès du pénitent (§ 52), mais ce n'est nullement pour le mettre au-dessus des lois qu'il est chargé de faire connaître au peuple. Au contraire, rappelant après Paul l'amour du Christ pour *tous* les hommes, il reprend: «*Pour nous tous*. Donc aucun *laïc*, aucun *clerc*, aucune *vierge consacrée* ne doit négliger le salut de son âme, puisque le prix d'un tel sang a été manifestement versé *pour nous*» (§ 55 fin). Enfin, lorsqu'il en vient à évoquer le Jugement, dans une allusion qu'un homme du VIII^e siècle ne pouvait pas ne pas trouver transparente, il fait remarquer: «Alors paraîtra le Juge de toute justice. Il ne tiendra compte d'aucune personne puissante. Son palais ne se laissera corrompre à prix d'or ou d'argent par aucun évêque, aucun abbé, aucun comte!» (§ 62).

C'est la seule allusion à une dignité militaire et politique, et elle ne suffit pas pour affirmer que le destinataire était un *Comte*. Mais il est tant d'autres allusions aux responsabilités qu'a le destinataire vis à vis de sa maison, de ses subordonnés, que ce «frater» ne peut être qu'un haut-responsable politique. Celui-ci doit faire grande attention dans le choix de ses amis (§ 4) de ses conseillers, et se méfier des flatteurs (§ 6); il ne trouve pas son plaisir dans les hommages que lui rendent les puissants ou ses parents (§ 16); il veille sur ses inférieurs, et j'aurai l'occasion de montrer comment certains de ces conseils à l'égard des subordonnés s'intercalent dans certains développements ⁽²¹⁾, de même que la façon dont un long parallèle entre les deux services - du roi ou de l'empereur, et de Dieu, est uti-

(21) Voir *infra*. De même pour les sources de certaines de ces mises en garde.

lisé par Paulin ⁽²²⁾. «Tu es un soldat», lui répète-t-il au long d'une page ⁽²³⁾. Ce qui confirme bien le titre: «amico *militanti in saeculo*».

A l'intérieur des dates mentionnées plus haut, nous ne connaissons pas les *circonstances précises* de rédaction de cette longue *exhortation*. La seule allusion qui soit faite peut-être à cette composition concerne un éloignement temporaire de Paulin. Il déclare en effet qu'il a bien pu se trouver éloigné de lui - *a vobis* dit-il, seule fois où le pluriel soit employé - physiquement, mais nullement par le coeur et l'amour ⁽²⁴⁾. Et de reprendre sur l'amitié une sentence qui remonte à Jérôme, mais qui peut avoir été rappelée à la mémoire de Paulin par une lettre d'Alcuin, pour laquelle Dümmler ne fournit qu'une date très large: 789-795 ⁽²⁵⁾.

Que dit donc Paulin à cet «ami très cher»? Il est bien difficile de résumer ce long exposé sans la moindre coupure, comme d'en suivre les grandes lignes, faute d'articulations majeures. Les développements s'enchaînent un à un, mais ils se répètent parfois quelque peu à quelques pages de distance. On verra tout à l'heure pourquoi. Si l'on veut néanmoins donner une idée du contenu des 67 chapitres - très inégaux de longueur - dans lesquels le texte a été - mal - découpé par les éditeurs, on peut dire à peu près ceci: Paulin commence par affirmer que la justice - c'est-à-dire la sainteté - et le bonheur se trouvent dans l'amour de Dieu (§ 1), à l'image de qui l'homme a été créé (§ 2-3). Il convient donc de se tourner uniquement vers Dieu et d'agir en tout pour lui, en prenant soin du prochain (§ 5), en s'entourant de bons conseillers (§ 6-7), en accomplissant les commandements de Dieu (§ 8) qu'il faut chercher à connaître dans l'Écriture (§ 9). C'est en Dieu qu'il faut chercher la joie, et non dans les biens et les joies du monde (§§ 10-11). Les vraies richesses sont les vertus, qu'il faut rechercher, sans écouter le diable

⁽²²⁾ Voir *infra*.

⁽²³⁾ Sur ce développement, v. *infra*, n. 45.

⁽²⁴⁾ *Liber 7* (c. 202): «... Licet enim me mutationis locus longe tulisset a vobis corpore, sed nullatenus caritate, quia caritas quae deseri potest nunquam uera fuit». Il ne semble pas qu'il s'agisse de l'absence due à une campagne militaire d'Éric, mais bien à un déplacement de Paulin. Pour l'affaire adoptianiste? Cela expliquerait qu'il connaisse des écrits récents d'Alcuin comme sa lettre 115 au nouvel évêque d'York en 796.

⁽²⁵⁾ La sentence finale provient de l'*Ep.* 3,6, de Jérôme. On la trouve dans l'*Ep.* 28 d'Alcuin à Paulin (Dümmler, p. 70, l. 2-3).

qui a trompé Adam et Ève (§§ 12-14). Plutôt qu'Adam, c'est le Christ qu'il faut imiter (§ 15), en mourant au péché (§ 16), en refusant de vivre selon la chair et ses vices (§ 17-18): orgueil (§ 19) et cupidité surtout. Le chrétien est soldat du Christ. Celui-ci mérite que nous combattions pour lui, que nous l'aimions (§§ 20-21) ainsi que notre prochain (§ 22). Il faut aimer Dieu plus que tout amour charnel (§ 23); car la beauté physique s'étiôle vite, tandis que l'amour du Christ dure (§§ 24-25). Il ne faut pas écouter les détracteurs (§ 26). Il faut s'humilier devant Dieu et confesser nos fautes (§ 27), prier (§ 28), se nourrir de l'Écriture, prendre soin de son entourage (§ 29), le mettre en garde contre la cupidité et contre l'orgueil (§ 30-32). En plus de l'Écriture, il faut se nourrir de l'eucharistie (§ 33), mais non sans discernement et en confessant au préalable toutes nos fautes; car Dieu voit toutes nos pensées (§ 34). Il faut soumettre la chair à l'âme (§ 35), faire attention à la bonne chère (§ 36), à l'ivresse (§ 37). Tous ces préceptes valent pour les laïcs comme pour les clercs (§ 38). Les paroles ne suffisent pas; il faut des actes. En cas de péché, il ne faut pas différer la pénitence (§ 39); il faut penser au ciel (§ 40), où le sort des impies ne sera pas celui des justes (§ 41). Attention à la langue (§ 42)! Pratiquons la componction; recherchons la compagnie des parfaits (§ 44); ne pensons d'abord qu'à Dieu (§ 45) et soyons miséricordieux envers tous les hommes (§ 46). C'est la condition pour partager le bonheur du ciel (§ 47), bonheur qu'il faut gagner par la pratique des vertus, le vrai jeûne, qui concerne l'esprit autant que le corps (§ 48). Attention à l'Enfer (§ 49)! Agissons tant qu'il est possible de nous convertir. Pratiquons les vertus, et en particulier la charité, qui est concorde (§ 52), tandis que les hommes charnels vivent dans la discorde (§ 53). Ils croient se racheter par des aumônes acquises par la violence (§ 53). Dieu nous aime, mais il ne nous a pas faits pour un bonheur terrestre (§ 54). Le Christ nous a donné l'exemple; quel malheur ce serait que de manquer ce qui nous a été promis! Ne négligeons donc rien pour le salut de notre âme (§ 55), reconnaissons nos fautes (§ 56); appelons au secours notre bon pasteur (§§ 57-58); vivons dans la lumière, et non dans les ténèbres de Satan (§ 59), D'où un long exposé sur Satan, et ses oeuvres (§ 60). Renonçons donc à Satan, avec l'aide du Christ (§ 61), et faisons en sorte que le Diable ne trouve rien à réclamer en nous comme lui appartenant au jour du jugement (§ 62). Renonçons vraiment à Satan, sans nous exposer à une rechute et vivons

vraiment pour Dieu (§ 63). Brisons notre chair et son orgueil, car c'est de là que viennent tous nos maux, du fait de l'alliance de la chair avec le Diable (§ 64). D'où une longue invective contre la chair (§ 65) et, pour finir, une non moins longue prière de l'âme au Christ, pour être délivrée des lourdeurs de la chair et pour obtenir de le servir à jamais.

Ce long résumé donne une idée des sinuosités de la pensée, même si règne une certaine unité de ton, dont j'ai parlé en évoquant l'affection dont est empreint tout le discours. Cette pensée comporte un certain nombre de leitmotifs sur le combat contre les vices, le discernement des vraies et des fausses richesses, le choix entre le Christ et le diable, l'importance du baptême et de la pénitence non différée; sur l'aumône et ses conditions, sur le jeûne, etc. Un tel dénombrement n'atteint cependant pas l'essentiel. En effet, le lecteur qui a quelque connaissance de la littérature des siècles précédents ne peut pas ne pas trouver un certain air de parenté entre certains développements de Paulin et d'autres d'Augustin, de Césaire d'Arles, de Grégoire le Grand, ou, de façon beaucoup plus proche, d'Alcuin. La question se trouve alors posée de l'originalité de Paulin. Pour établir celle-ci, il faut donc pouvoir comparer de manière un peu plus serrée des pages dont la parenté est manifeste. C'est ce que je voudrais faire très brièvement ici.

* * *

Il y a longtemps que l'on a remarqué que ce *Liber* n'était pas pleinement original, puisqu'il emprunte entre un quart et un tiers de sa matière à deux ouvrages principalement: le traité *Sur la Vie contemplative* de Julien Pomère, de l'extrême fin du Ve siècle ou du début du VIe siècle⁽²⁶⁾, et de l'*Admonitio ad Filium spiritualem*, attribuée à saint Basile, mais dont la paternité et l'âge exact ne sont pas encore établis avec entière certitude⁽²⁷⁾. Prenons-les l'un après l'autre, car chacun pose des problèmes particuliers.

⁽²⁶⁾ JULIEN POMÈRE, *De uita contemplativa libri tres* (PL 59, c. 415-520). Le traité a été longtemps attribué à Prosper d'Aquitaine, d'où des confusions supplémentaires...

⁽²⁷⁾ Ps. BASILE, *Admonitio ad filium spiritualem* (PL. 103, c. 683-700), que l'on utilisera maintenant dans l'édition de P. LEHMANN (*Sitz. Berichte der Bayer. Akad. der Wiss., Phil.-hist. Kl.*, 1955, 7, München, 1955, pp. 30-63), reprise dans *Erforschung des Mittelalters*, V, Stuttgart, 1962, pp. 220-245.

Le traité de Julien Pomère, quel que soit le nom sous lequel Paulin l'ait connu, est un gros ouvrage en trois livres - comme le *De officiis* de Cicéron dont il s'inspire à la fin -, adressé à un évêque. Celui-ci a posé au maître d'Arles un certain nombre de questions sur les devoirs de sa charge, et en particulier sur la conciliation de sa vie active avec la contemplation - d'où le titre -. Ce traité a eu une très grande influence dans les siècles suivants, à cause, en particulier, du long développement sur l'usage des richesses par les clercs, qui occupe une partie du livre II (28). Paulin connaissait ce développement et il s'en est servi dans une lettre à ses suffragants, où il leur reproche d'être des *praedones* plutôt que des *pastores* (29); mais ces pages, comme bien d'autres du même traité, sont complètement ignorées dans notre *Liber exhortationis*.

Celui-ci a fait un choix. Il s'est limité à ce qui, proposé à un évêque, était applicable à un chrétien, ordinaire, dirai-je. Pas la moindre trace du livre I et de ses considérations sur la contemplation du ciel (§§ 1-11), sur la différence entre la contemplation et la vie active (§ 12), la possibilité pour un évêque de mener une vie contemplative et des devoirs d'un évêque dans sa vie de pasteur (§§ 13-25).

Le livre II lui-même n'est que partiellement utilisé. Rien n'est naturellement repris de ce qui concerne la conduite à tenir par un évêque à l'égard des pécheurs (II, 1-8), du développement sur l'usage des richesses dans l'Église (II, 9-16), auquel j'ai fait allusion plus haut. Paulin ne retient en quelque sorte que les principes ou les fondements, non les applications concrètes. Il s'inspire donc étroitement de la condamnation des fausses richesses et de la cupidité, comme de l'invitation à rechercher la vraie joie qui est en Dieu seul, les vraies richesses qui sont les vertus (30). Mais, quand il enchaîne en disant qu'il ne faut pas écouter le Diable qui a trompé

(28) Voir, par ex., M.L.W. LAISTNER, *The influence during the Middle Age of the Treatise «De uita contemplatiua» and its surviving Manuscripts* in *Misc. G. Mercati* II, pp. 344-358 (S.T. 122) Roma, 1956; J. Devisse, *L'influence de Julien Pomère sur les clercs carolingiens*, in *RHEF* 56, 1970, p. 286-295.

(29) *Ep. Primum est* (18 b: éd. E. Dümmler, *MGH, Epist. Karol. Aevi* 2, p. 526, l. 14 sq - *PL* 99, c. 507 A-B). Alcuin connaît aussi le passage (*Ep.* 111, éd. Dümmler, p. 161, l. 8-9; *Ep.* 254 p. 411, l. 24-25).

(30) A s'en tenir ici aux *masses*, Paulin ne suit pas l'ordre même de Julien. *Liber*, 10 = *De uita* II, 16, 2; *Liber*, 11-12 = *De uita*, II, 13, 1-2; *Liber*, 13 début = *De uita*,

Adam et Eve - d'où un exposé sur le péché d'Adam, et un parallèle entre Adam et le Christ ⁽³¹⁾ -, il puise en réalité dans la réponse à une *autre* question posée à Julien (II, 17 sq.), sur l'abstinence, dont il ne parle pas directement lui-même. Il saute ce qui concerne ici le jeûne (II, 22-24), pour passer au début du livre III de Julien Pomère, sans faire la moindre allusion à une articulation de la pensée qui rappelle celle de Julien.

Celui-ci avait entièrement consacré son livre III aux vices et aux vertus. De façon qui peut surprendre, Paulin ne dira rien des vertus et en particulier des vertus cardinales que pouvait illustrer un homme comme Éric; mais, avec Julien, il dénonce l'orgueil et la cupidité et il fait l'éloge de l'humilité, en des pages qui bouleversent leur modèle ⁽³²⁾, l'abandonnent brusquement pour rejoindre une longue page des *Moralia* de Grégoire le Grand ⁽³³⁾..., avant de revenir une dernière fois à lui ⁽³⁴⁾.

Voilà, pour les *masses*, dans ces trois cents lignes environ de texte qui correspondent à environ 800 lignes de Julien Pomère, pour les parties, en gros, communes. Ces chiffres montrent que Paulin résume parfois, qu'il laisse même de côté bien des passages, voire des chapitres entiers. Mais il lui arrive aussi d'intervertir ou d'enchevêtrer des développements de sa source, sans que le lecteur qui ne connaît pas Pomère aperçoive les *transformations*. Surtout, il ajoute un certain nombre de traits qui personnalisent son développement et l'adaptent à la situation d'Éric. C'est ainsi qu'il s'adresse plusieurs fois à lui, comme je l'ai dit plus haut ⁽³⁵⁾. Veut-il parler des vraies et des fausses joies? Il évoque le soldat de cette terre, qui

II, 21. Ce dernier développement, bien soudé au précédent dans le *Liber*, se lit beaucoup plus loin dans le *De uita*, et au sujet de la tempérance. Si on examine le détail, les modifications de tout genre abondent.

⁽³¹⁾ *Liber*, 13 (c. 208 A12-B11) = *De uita*, II, 19, 1-2; *Liber* 14 = *De uita*, II, 19, 1 début; *Liber* 15 = *De uita*, II, 19, 1 fin-2; 20-21, 1; *Liber*, 16 = *De uita*, 21, 2.

⁽³²⁾ *Liber*, 17 = *De uita*, III, 1, 4; *Liber* 18 = *De uita*, III, 3, 2; *Liber*, 19 (c. 210 D3 - 211 A4) = *De uita*, III, 2, 1 (c. 476 B3-10); *Liber*, 19 suite (c. 211 A4-7) = *De uita*, III, 4, 1 (c. 479 B9-11); *Liber*, 19 suite (c. 211 A7-15) = *De uita*, III, 4, 1-2 (c. 479 C1-11).

⁽³³⁾ *Liber*, 19 (c. 211 B3-212) = GRÉGOIRE le Grand, *Moralia*, 34, 55 (PL 76, c. 748-749).

⁽³⁴⁾ *Liber*, 19 (c. 212 B10-13) = *De uita*, III, 4, 2 (c. 479 C14-D1).

⁽³⁵⁾ Six *frater mi*, ou *frater carissime*, en ces ch. 10-19 qui ont le *De uita* pour point de départ.

est tout joyeux d'avoir acquis les honneurs de ce monde, qui sont destinés à périr: de beaux vêtements, de magnifiques bracelets qui entourent ses bras, une couronne posée sur sa tête - et voilà le Comte franc -. Mais toute cette joie n'est pas éternelle; elle est appelée à disparaître ⁽³⁶⁾. De même, le parjure est-il tout joyeux d'avoir acquis les richesses de ce monde en jurant ⁽³⁷⁾. Et voilà la place du serment - souvent faux! - dans la société germanique, dont Julien Pomère ne soufflait mot, même s'il pouvait déjà la connaître. «Les vertus sont nos vraies richesses», disait le maître d'Arles ⁽³⁸⁾. Paulin acquiesce. Mais il transforme aussi l'image et l'adapte à la profession d'Éric: «Les vertus sont nos *armes*» ⁽³⁹⁾. Un peu plus loin, après avoir déclaré avec Pomère qu'il faut suivre en tout le Christ, il ajoute: «Que ne nous sépare en aucune façon de l'amour du Christ la misérable douceur de ce monde, ni l'excuse d'une épouse, ni la grâce des enfants, ni l'amas exagéré d'or et d'argent, le plaisir des propriétés...» ⁽⁴⁰⁾. Peut-être ceci s'accorde-t-il avec la vie d'un Comte. Pomère ne pouvait dire cela d'un évêque.

Je pourrais donner encore de nombreux exemples de ces adaptations multiples. Je n'en cite ici que *deux autres*, qui ne sont pas d'ordre doctrinal, mais appartiennent à la vie matérielle d'un noble franc. 1) Qu'est-ce que vivre selon la chair? C'est, entre autres, «aimer les beaux vêtements, les beaux chevaux, les belles armes, agir à son gré et à sa guise...» ⁽⁴¹⁾. 2) Qu'est-ce que mourir au péché? «C'est ne pas être attiré par l'éclat et l'amour des chevaux, par la beauté particulière des femmes, ne pas rire devant les saillies des bouffons...» ⁽⁴²⁾. Songeons aux attaques du temps contre les mimes, les saltimbanques et les bouffons. La liste qui précède et qui suit cette citation est longue, dont de nombreux traits s'entendent très bien dans la société du temps. Paulin termine d'ailleurs en disant: «J'ai énuméré ces exemples et d'autres du même genre pour que ta très

⁽³⁶⁾ *Liber*, 11 (c. 206 B12-C1).

⁽³⁷⁾ *Ibidem*, (c. 206 C5 - 207 A1).

⁽³⁸⁾ *De uita*, II, 13, 2 (c. 456 C7 - 457 A1).

⁽³⁹⁾ *Liber*, 12 (c. 207 C3-12). Le début de ce § 12, qui ne dépend pas de Pomère, présente une exégèse du *Ps.* 136, 8-9 qui remonte à Origène. Mais, qui est ici l'intermédiaire, lointain (Jérôme) ou proche?

⁽⁴⁰⁾ *Liber*, 13 (c. 208 A7-10).

⁽⁴¹⁾ *Liber*, 17 (c. 210 B7-11).

⁽⁴²⁾ *Liber*, 16 (c. 209 C2-5).

douce fraternité comprenne comment un homme qui est mort à la chair ne peut ni faire ni subir tout ce que j'ai évoqué» (43).

On retrouve en partie les mêmes préoccupations et la même façon de faire, dans l'utilisation, beaucoup plus longue, du deuxième traité, l'*Admonitio ad Filium spiritualem*, dont presque tous les développements ont été mis à contribution. Comme on ne connaît pas l'auteur de cette *Admonitio*, et par conséquent sa date de composition, on s'est longtemps demandé si elle ne dépendait pas de Paulin. Le sens de la dépendance ne fait désormais plus aucun doute. Peu importe ici la date de cet écrit - IVe siècle, s'il remontait à saint Basile, comme certains manuscrits et quelques modernes le prétendent, ou plutôt Ve-VIIe siècle, comme quelques allusions le suggèrent -. Ce qui importe d'abord *ici*, c'est de souligner que cette *Admonitio* s'adresse à un moine, et qu'elle est adaptée à la vie d'un moine, quand il s'agit de lui prêcher la fuite du monde (§ 8), la prière (§ 11), la garde de la langue (§ 16), le refus de la colère (§ 19), etc. Mais tout cela peut être transposé, même si, quand on compare les deux textes, on découvre quelques «acrobaties».

Selon la bonne tradition ascétique, l'*Admonitio* comparait le moine au soldat, en invitant le soldat du Christ à prendre exemple sur le soldat de cette terre. Mais, cette fois, Éric lui même est un soldat de ce monde! Paulin va lui révéler qu'il est une *autre* milice et il le fera sans doute d'autant plus facilement que tout ce qui est dit par l'*Admonitio* du *miles terrenus* est présenté par Paulin comme emprunté à la vie d'Éric: «Tu, miles terrenus...». J'ai fait allusion à ce passage plus haut (45).

La même observation est à faire pour ce qui concerne le mariage. «Celui qui est marié cherche à plaire à sa femme», dit

(43) *Ibidem* (c. 209 C10-13). Les derniers mots viennent cependant de Pomère (c. 467 B13).

(44) Elle s'étend de l'extrême fin du ch. 19 jusqu'au ch. 45 du *Liber*. Je n'en étudie ici qu'une partie et sans entrer dans tout le détail nécessaire.

(45) Voir p. 000. Il Mériterait un long commentaire. Je me contente ici de visualiser le début de ce long parallèle. Ressemblances, différences et surtout modifications diverses sont déjà suffisamment visibles. Les deux lignes qui semblent ici sans correspondance dans l'*Admonitio* ont en réalité leur point de départ dans le prologue (p. 30, l. 6-7), qui sera utilisé à nouveau au ch. 23 du *Liber*.

Admonitio, 1
(p. 30, l. 15 - p. 31, l. 13):

Si cupis, fili, militare Deo,
illi soli militabis. Sicut enim qui
militant regi terreno omnibus iussis
eius obediunt, sic et qui militant
regi coelesti debent coelestia
custodire praecepta.

Miles terrenus, quocumque loco
mittitur, paratus ac promptus est,
neque se uxoris uel liberorum gratia
excusare audebit. Multo magis miles
Christi sine aliquo impedimento
regis sui debet imperio obedire.

Miles terrenus contra hostem
uisibilem pergat ad bellum; tecum
uero hostis inuisibilis quotidie
praeliando non desinit.

Illi contra carnem et sanguinem
est dimicatio; tibi uero aduersus
spiritalia uitia in coelestibus
eluctatio.

Ille contra carnalem hostem
carnalibus armis utitur; tu uero
contra spiritalem hostem spiritalibus
armis indiges.

Ille in praelio galeam ferream
gestat; sed tua galea Christus
sit, qui est caput tuum.

Ille lorica ne uulneretur
indutus est; sed pro lorica sis
fide Christi circumlatus...

Liber exhortationis, 19-20
(c. 212 B14 - c. 213 A11):

Et si quis militans imperatori
terreno omnibus iussis eius obedire
decertat, quanto magis militaturus
imperatori coelesti debet custodire
praecepta coelestia.

Frater mi, frater mi, animam tuam
ad uigilandum excita et nullus eam
prae grauet somnus...

Miles terrenus, quocumque loco
mittitur, paratus ac promptus est,
neque se uxoris aut filiorum gratia
excusare poterit. Multo magis miles
Christi sine impedimento huius
saeculi imperatori suo Domino Iesu
Christo debet obedire qui ipsum
pretioso sanguine suo redemit.

Tu, miles terrenus, contra hostem
uisibilem pergis ad pugnam; cum
illo uero hostis inuisibilis
quotidie dimicare non cessat.

Tu, contra corporis tui inimicos
pugnare decertas, armis utens
carnalibus; illius uero aduersus
diabolum est colluctatio, cum armis
spiritalibus.

Tu in praelio galeam ferream gestas
in capite; sed illius galea
Christus est.

Tu, ne uulneraris lorica indutus
es; sed ille, pro lorica, Christi
caritate est uestitus...

l'*Admonitio* après saint Paul ⁽⁴⁶⁾. Paulin reprend cette remarque et l'applique à Éric, en lui faisant valoir que l'âme unie au Christ doit chercher à plaire à son époux ⁽⁴⁷⁾. Mais il relie ces propos à ce que l'*Admonitio* disait, beaucoup plus loin, de l'amour de la beauté charnelle ⁽⁴⁸⁾. Et voilà qu'est repris tout un développement sur le caractère éphémère de la beauté physique ⁽⁴⁹⁾.

Ici encore, on peut multiplier les exemples. Je m'en tiendrai à trois observations. Tout d'abord, plusieurs des avertissements qui étaient destinés au moine chez le Pseudo-Basile et qui sont repris par Paulin concernent cette fois moins Éric lui-même que *son entourage*. C'est ainsi qu'Éric devra faire découvrir à « tous ceux qui lui sont soumis dans sa maison et qui sont de bonne volonté, du plus grand au plus petit, l'amour et la douceur du royaume céleste, l'amertume et la crainte de la géhenne... » ⁽⁵⁰⁾; il devra mettre en garde tous ses gens contre la cupidité ⁽⁵¹⁾, leur apprendre les vertus de l'aumône véritable ⁽⁵²⁾, ainsi que l'humilité ⁽⁵³⁾ ou les dangers de la bonne chère et de l'ébriété ⁽⁵⁵⁾. On pourrait ne voir dans ce procédé qu'un façon élégante de mettre Éric lui-même en garde contre les différents vices dénoncés ou de l'inciter à la pratique de certaines vertus. Je crois pourtant que l'explication serait trop courte. Paulin

⁽⁴⁶⁾ *Admonitio*, 3 (Lehmann, p. 34, l. 10-18 = PL 103, c. 686 D3-14).

⁽⁴⁷⁾ *Liber*, 24 (c. 219 B4 - 220 A6).

⁽⁴⁸⁾ *Admonitio* 7-8 (p. 41, 5-6; p. 42, l. 4-7; p. 42, l. 15-43 = c. 689 B14-D6-7,9 - 690 A7-C3).

⁽⁴⁹⁾ *Liber*, 24-25 (c. 220 A7 - 221 A12).

⁽⁵⁰⁾ *Liber*, 29 (c. 225-226).

⁽⁵¹⁾ *Liber*, 30 (c. 226 A10 - 227 A7) = *Admonitio*, 9 (p. 45, l. 11 - p. 46, l. 10 = c. 691 B8 - 691 D1).

⁽⁵²⁾ *Liber*, 31 (c. 227 A14-B8) = *Admonitio*, 9 (p. 46, l. 14 - p. 47, l. 5 = c. 691 D5 - c. 692 A4).

⁽⁵³⁾ *Liber*, 32 (c. 228 A3 - 229 B1 = *Admonitio*, 9-10 (p. 47, l. 5 - p. 48, l. 18 - c. 692 A6-C13). Au milieu de ce développement sur l'humilité, Paulin fait remarquer (c. 228 A14) qu'il a déjà parlé de l'orgueil (de fait, voir le ch. 19), mais qu'il croit nécessaire de traiter de ce point à cause des *subordonnés d'Éric* (c. 228 A14-B2). De même, à la fin, où il s'éloigne de l'*Admonitio*, il présente un dossier scripturaire à l'intention des serviteurs d'Éric (c. 229 B1sq).

⁽⁵⁴⁾ *Liber* 35-36 (c. 233-235) = *Admonitio* 13 (p. 53, l. 5 - p. 54, l. 3 = c. 694 C6-D14). Dans l'*Admonitio*, le jeûne et le domptage de la chair sont au service de la prière et s'associent aux veilles (ch. 12). Celles-ci disparaissent chez Paulin.

⁽⁵⁵⁾ *Liber*, 37-38 (c. 236 A3 - 239 B2) = *Admonitio*, 14-15 (p. 54, l. 5 - p. 55, l. 9 = c. 695 A3 - 695 C4). Paulin modifie en outre l'ordre des développements. Il revient en arrière en c. 239 A2-5 (= *Admonitio*, 14 - p. 54, l. 11-14 = c. 695 A11-14).

me semble avoir le désir d'utiliser un personnage important pour le faire rayonner, d'abord dans sa maison, puis dans son entourage, une série de vertus dont les Actes des conciles montrent qu'elles étaient loin de briller à l'époque. Si le Pseudo-Basile les recommandait à des moines, c'est que ceux-ci même n'étaient à l'abri de certains écarts.

Ma deuxième observation portera sur cette «morale monastique». C'est précisément dans la partie qui s'inspire du Ps.-Basile que Paulin prend soin de déclarer de la manière la plus catégorique que toute cette morale s'applique aux laïcs comme aux clercs et aux moines. C'est de ces chapitres, qui, par ailleurs, dépendent fortement de l'*Admonitio*, que j'ai extrait plus haut ⁽⁵⁶⁾ les citations qui montraient que l'*Exhortatio* s'adressait à un laïc, à des laïcs. Ici encore Paulin a adapté son modèle à son public, à son destinataire.

Ma troisième remarque concernera les développements nouveaux par rapport à l'*Expositio*. J'en soulignerai le plus important, à mes yeux, celui qui concerne l'eucharistie et sa réception ⁽⁵⁷⁾. Le Ps.-Basile n'en dit rien, tandis que Paulin insiste à la fois sur la nourriture de l'âme que constitue l'eucharistie et sur les conditions pour la recevoir. Nous avons changé de siècle. Il ne fait d'ailleurs pas de doute que tous les développements sur la pénitence et sur la confession des péchés que l'on trouve dans l'*Exhortatio* ne sont plus à entendre seulement au sens général et intérieur, comme dans l'*Admonitio*, mais aussi dans le cadre de la pénitence privée, comme le laisse clairement entendre ce passage sur l'eucharistie: «Si nous apercevons des péchés en nous, dépêchons-nous vite de les laver par la confession et par la vraie pénitence, de peur que nous ne périssions comme Judas le traître en cachant en nous le diable, en traînant et en cachant notre péché de jour en jour» ⁽⁵⁸⁾.

Voilà quelques notations très succinctes - elles pourraient être multipliées et développées! - sur l'utilisation par Paulin de cette *Admonitio*. On pourrait continuer le même genre d'observations

⁽⁵⁶⁾ Voir *supra*, p. 000.

⁽⁵⁷⁾ *Liber*, 33 (c. 230-231).

⁽⁵⁸⁾ *Ibidem* c. 231 A6-11). Autres déclarations sur la pénitence, plus ou moins proches de l'*Admonitio*: 27 (c. 222-223); 34 (c. 231-232); 38-39 (c. 242 A10 - 243 B2) 52 (c. 257 C7 - 258 A5). Cela ne veut pas dire que le sentiment intérieur de pénitence soit négligé. Le développement sur la componction (*Liber*, 43 - c. 245-246) est repris à l'*Admonitio*, 17 (c. 696 C - 697 B).

sur la manière dont le Patriarche d'Aquilée a utilisé d'autres modèles. Car ceux-ci ne manquent pas. Les éditions anciennes font encore état d'emprunts à un sermon pseudo-augustinien ⁽⁵⁹⁾, aux *Moralia* de Grégoire le Grand ⁽⁶⁰⁾. J'ai moi-même relevé des emprunts à Augustin ⁽⁶¹⁾, à Quodvultdeus ⁽⁶²⁾, à la correspondance de Grégoire le Grand ⁽⁶³⁾, à Alcuin (lettres et traité) ⁽⁶⁴⁾... L'inventaire est loin d'être terminé ⁽⁶⁵⁾. Partant, un jugement d'ensemble reste sujet à rec-

⁽⁵⁹⁾ *Liber* 52 (c. 255-256 B1) = Ps. AUGUSTIN, S. 105 (PL 39, c. 1949-1951 B); *Liber*, 8 (c. 204 B1 - 205 A1) = Ps. AUGUSTIN, S. 229, 1 (PL 39, c. 2166 C-D).

⁽⁶⁰⁾ Voir la note 33.

⁽⁶¹⁾ L'interprétation du Ps. 31, 5 que l'on trouve au ch. 56 (c. 263 A-B) provient de l'*Enarratio in Ps.* 31, 5 (PL 36, c. 267). Madrisi signale d'autres souvenirs (c. 204, n. a, f, etc.). Ils sont certainement plus nombreux.

⁽⁶²⁾ *Liber*, 59-63 (c. 266 D - 273 A5) = *Quodvultdeus*, S. 1 (*Contra Iudaeos, Paganos et Arianos*), 1, 3 - 4, 11 (éd. R. BRAUN, CCL 60, p. 227, l. 9 - p. 232, l. 41). Sans doute Paulin connaît-il directement ce sermon, fût-ce sous le nom d'Augustin, car Césaire (S. 178, 1-3 - éd. G. MORIN, CCL 105, pp. 721-723) n'en cite pas le début. La comparaison du texte de Paulin avec celui de Quodvultdeus suggère quelques corrections. Par ex., au ch. 60, c. 268 A9-10: «Diabolus... angelus per superbiam *superatus* a Deo»: separatus (Quodvultdeus); *ibid.* (268 B4): *rex* malitiae: *radix* malitiae (Quodvultdeus).. Ce long développement sur le diable, la renonciation du baptême et le rôle de l'Accusateur au jugement dernier n'est pas sans subir diverses modifications. Mais Paulin tire habilement parti de la dramatisation du prédicateur qui s'adresse à des néophytes.

⁽⁶³⁾ *Liber*, 9 (c. 205 B12-C5) rappelle GRÉGOIRE le Grand, *Registrum Ep.*, V, 46 (MGH, *Epist.* I, 1, pp. 345-346); mais Paulin utilise cette lettre au médecin Théodore à travers la lettre 15 d'Alcuin à Gisla (v. la n. suivante).

⁽⁶⁴⁾ Le développement du *Liber* 3 (c. 199 B - 200) sur l'image de Dieu en l'homme a des origines augustinienes, mais dépend sans doute de l'*Ad Eulaliam, de animae ratione*, 5-6 (PL 101, c. 641), avant d'être utilisé par l'auteur pseudo-Augustinien du *De spiritu et anima* (PL 99, c. 199, n. a: PL 40, c. 805); le chapitre 4 (c. 200 A13-B6) et la fin du ch. 6 (c. 2026-8) dépendent de la lettre 115 à Eaubaldus, devenu évêque d'York en 796 (Dümmler, p. 170, l. 22-23, 34, 37; p. 171, l. 1; p. 171, l. 3-4; p. 170, l. 36-37); la fin du ch. 8 et le ch. 9 (c. 205 A1 - 206 A2) démarquent l'*Ep.* 15 à Gisla (Dümmler), p. 41, l. 23-43).

⁽⁶⁵⁾ Je n'ai pas mené une enquête systématique, de même que je n'ai pas relevé ici les moindres parentés. Je voudrais cependant ajouter une remarque, provisoire, sur la méthode de Paulin: il juxtapose ses «sources» (voir par ex. les. ch. 3-6, 8-9 et pour le *De uita contemplativa* et l'*Admonitio*, les. ch. 10-19, 19-45); il les enchevêtre plus rarement (v.g. le ch. 19 où les *Moralia* s'insèrent entre deux «emprunts» au *De uita*. Mais il arrive qu'une expression l'ait suffisamment marqué pour qu'il la reprenne dans le contexte d'un autre emprunt. Par ex. le *cursus certaminis* (c. 212 B11), qui vient de Julien Pomère (c. 479 C15), est repris au milieu d'un développement (c. 246 A1) qui, pour une grande part, provient de l'*Admonitio* (*Liber*, 43 - c. 245 A6 - 246 A15 = *Admonitio*, 17 - p. 57, l. 10 - 58, l. 3; p. 58, l. 14 - p. 59, l. 3 = c. 696 B15-D5; c. 697 A1-15)!

tifications, au moins de détail. Je crois cependant que l'on peut déjà formuler un certain nombre de remarques sur cette utilisation massive d'ouvrages antérieurs, ses limites, sa signification.

Tout d'abord, il n'y a pas à s'étonner outre mesure de cette «mosaïque». Celle-ci n'a rien de surprenant dans l'antiquité, encore moins à l'époque, et ce procédé s'explique sans peine dans le cas de Paulin. Nous sommes, qui qu'on en ait dit, à une époque de renaissance, mais aussi à une époque où la tradition tient la plus grande place: il est donc normal qu'on cherche moins la nouveauté ou l'originalité que la fidélité aux grands docteurs et aux grands spirituels. Alcuin n'est, en ce sens, pas plus «original» que Paulin. Celui-ci pouvait cependant l'être d'autant moins qu'il a dû écrire cette *Exhortatio* dans les années même où il dépouillait les ouvrages des grands docteurs du IV^e au VI^e siècle pour constituer ses dossiers patristiques contre l'adoptianisme - d'où d'ailleurs un certain nombre de thèmes ou de préoccupations communs -. On peut en dire autant des lectures dont témoignent les *Actes* du synode de Cividale de 796-7.

Malgré tous ces emprunts, on voit cependant apparaître quelques lignes de force, dont certaines rejoignent la *Complainte pour le duc Éric* dont nous sommes partis. Je voudrais en souligner deux, auxquelles j'ai fait allusion en commençant. Il me semble en effet significatif que l'exposé de Paulin commence dans son *Exhortatio* par un développement sur l'image de Dieu en l'homme et qu'on retrouve cette mention de la création de l'homme à l'image de Dieu dans le début de la prière qui termine la *planctus* ⁽⁶⁶⁾. Assurément, le développement du *Liber* n'est pas pleinement original et le début de la prière peut paraître bien banal, mais on n'en est pas moins devant un *axe* de la pensée de Paulin, qui insiste sur la dignité de l'homme, et en particulier de son âme à l'image de Dieu.

Je le dirais avec plus de force encore au sujet de la place du Christ rédempteur et de la piété au Christ qui remplit le *Liber*, comme elle s'exprime dans la fin de la prière au Christ pour son *servulus* Éric. On ne peut pas, en effet, ne pas être frappé par le grand nom-

(66) J. LECLERCQ a proposé de restituer à Paulin un sermon qui, entre autres thèmes «pauliniens», développe cette idée (*Bref discours pastoral attribuable à Paulin d'Aquilée* in *R. Bén.* 59, 1949, p. 159, l. 14 sq. Le parallèle entre chair et esprit ressemble également à celui du *Liber*, 64.

bre de passages qui insistent sur le fait que le Christ nous a aimés⁽⁶⁷⁾, qu'il nous a rachetés de la servitude du démon⁽⁶⁸⁾, qu'il nous a laissé des exemples d'humilité, d'amour⁽⁶⁹⁾, etc. Certes, certains de ces développements ont leur point de départ dans les écrits antérieurs que Paulin avait sous les yeux, mais on constate plusieurs fois que le *Liber Exhortationis* ajoute au texte imité la petite touche qui accentue le rôle du Christ ou le sentiment que le fidèle doit avoir pour lui. Ainsi, celui qui sert le Christ comme son soldat doit-il obéir au Christ - *qui l'a racheté par son précieux sang*, ajoute le *Liber* à l'*Admonitio* du Pseudo-Basile⁽⁷⁰⁾. D'où cette adjuration, un peu plus loin, qui n'est pas non plus chez le Pseudo-Basile: «C'est pourquoi, frère très cher, considérons qui est celui qui nous a rachetés de son précieux sang et ce que nous lui devons, à lui qui nous a rachetés dans une telle détresse»⁽⁷¹⁾. Il en vient même à commettre une erreur: comparant l'amour que nous avons pour nos parents à l'amour que nous devons avoir pour Dieu, notre Père céleste, il ajoute: «... qui a été attaché à la croix»⁽⁷²⁾! Mais c'est pour continuer bientôt en disant: «Aimons donc plus que tous notre rédempteur...»⁽⁷³⁾.

Ces passages sont importants, puisqu'ils nous montrent des additions manifestes de Paulin. Je suis persuadé qu'on en trouverait d'autres dans des développements dont on n'a pas encore trouvé la source. Mais, même si je me trompais et si Paulin n'avait fait que reproduire son modèle, il n'en resterait pas moins qu'il aurait choisi pour modèle des pages où s'exprime une grande piété pour le Christ⁽⁷⁴⁾. Je vous citerais volontiers la prière finale de cette *Exhortatio* si elle n'était si longue - 150 lignes! -, tant elle exprime l'ardeur

⁽⁶⁷⁾ *Liber*, 8 (c. 203 A15-B9; 204 A2-B15); 10 (c. 206 AB); 15 (c. 209 A4); 2: (c. 213 A2-3); 21 (c. 214 A9-11; B6; 215 A7-216 A2); 23 (c. 219 A7-8); 51 (c. 254 B4-14); 52 (c. 257 B6-10); 54 (c. 260-261); 55 (c. 262 B14-C1).

⁽⁶⁸⁾ *Liber*, 24 (c. 220 A2); 38 (c. 240 A1-3; 241 A13-15).

⁽⁶⁹⁾ *Liber*, 46 (c. 249 A8-14).

⁽⁷⁰⁾ *Liber*, 20 (c. 213 A2-3) qui ne se trouve pas dans l'*Admonitio* 1 (Voir la comparaison à la note 45).

⁽⁷¹⁾ *Liber*, 21 (c. 214 A9-11), absente de l'*Admonitio*, 3.

⁽⁷²⁾ *Ibid.* (c. 214 A13-15).

⁽⁷³⁾ *Ibid.* (c. B5-6).

⁽⁷⁴⁾ Outre nombre des texte mentionnés à la n. 67, voir les ch. 54 (c. 261 A10-C1), 57-58 (c. 265-266).

de l'âme à imiter le Christ, à appliquer ses commandements, à le rejoindre dans son royaume, à ne pas se laisser séparer de lui par la chair ou le diable, puisque le Christ a daigné verser son sang pour elle ⁽⁷⁵⁾. Cette prière finale est une belle conclusion de toute l'*Exhortatio*; elle en donne un ultime reflet, mais permet aussi de se poser quelques questions sur le but poursuivi par Paulin dans l'ensemble de son *Liber*.

* * *

On constate en effet que, ni dans cette prière finale, ni dans le cours de cette *Exhortatio*, il n'est fait la moindre allusion aux rapports qu'Éric a, de par sa fonction, avec son prince, le roi d'Italie Pépin, ni avec Charles. Toutes les allusions militaires ou politiques ⁽⁷⁶⁾ sont des *comparaisons*, qui invitent Éric à être au «service» de *Dieu et du Christ*. Ainsi, dès le début, oppose-t-il «l'amitié du siècle», faite de gains, de bénéfices, d'honneurs divers, et l'amitié du Sauveur, qui consiste à l'aimer ainsi que le prochain ⁽⁷⁷⁾, et invite-t-il son correspondant à tout faire pour être un «ami du Christ ⁽⁷⁸⁾. «Ce n'est ni la foule des amis, ni l'ampleur de la valetaille, ni les monceaux d'or et d'argent, ni les pierres précieuses étincelantes, ni l'abondance des vignobles, ni la luxuriance des moissons, ni l'agrement de larges prairies qui peuvent apporter la moindre aide à l'âme, au moment où elle quitte le corps...» ⁽⁷⁹⁾. «Aussi faut-il aimer notre véritable ami, notre Seigneur Jésus-Christ... Rappelons-nous sans cesse combien illustre et glorieux est notre empereur et notre ami! Il ne cherche pas de notre part d'autre présent que spirituel...» ⁽⁸⁰⁾. «Peut-il être une gloire plus grande ou d'honneur plus élevé que d'être les amis de cet empereur qui est au-dessus de tous les empe-

⁽⁷⁵⁾ *Liber* 66 (c. 282 A5-C10).

⁽⁷⁶⁾ Une exception: au milieu d'un emprunt au sermon 105 du Ps. Augustin, une allusion à une mise en prison *iubente imperiali sublimitate*, qui n'a pas l'air justifiée, pas plus que la mort de parents ou d'amis (*Liber*, 52 - c. 256 A7-8).

⁽⁷⁷⁾ *Liber*, 8 (c. 203 A13-B1).

⁽⁷⁸⁾ *Liber*, 8 (c. 203 B2 etc. 204 A2-B1).

⁽⁷⁹⁾ *Ibid.* (c. 203 B9 - 204 A2).

⁽⁸⁰⁾ *Ibid.* (c. 204 A13-B1): «Rememoremus semper quam inclytus et uere gloriosus est imperator et amicus noster. Ille a uobis non aliud quaerit munus nisi spirituale».

reurs? ⁽⁸¹⁾. A l'époque, Charles n'est pas encore empereur; mais cela n'empêche pas ces phrases d'être suggestives pour un aristocrate de la fin du VIII^e siècle.

L'Écriture est parole de Dieu. «Réfléchissons et méditons à l'honneur avec lequel nous devons recevoir ses ordres. De fait, si un ordre ou une missive nous venait du *roi*, est-ce que nous ne laisserions pas immédiatement tous nos soucis pour accueillir cette lettre avec une volonté empressée et un soin particulier, et ne nous donnerions-nous pas du mal, après avoir lu ces ordres, pour les exécuter? En vérité, c'est du ciel que le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs a daigné nous envoyer ses lettres, non pas pour nous demander quelque service qui lui soit nécessaire, mais pour nous faire connaître ce qui peut être utile à notre salut et à notre gloire» ⁽⁸²⁾.

C'est donc le Christ qui est l'empereur ⁽⁸³⁾. Or, «si celui qui combat pour un empereur terrestre s'empresse d'obéir à tous ses ordres, combien plus celui qui s'apprête à combattre pour le (vrai) Empereur doit-il observer tous les commandements qui lui viennent du ciel» ⁽⁸⁴⁾. Et d'entamer un parallèle entre les deux sortes de services militaires, dont le modèle se trouve chez le Pseudo-Basile, mais qu'il adapte à la situation d'Éric, comme je l'ai indiqué plus haut ⁽⁸⁵⁾.

Les responsabilités proprement politiques ou militaires d'Éric ne sont pas davantage évoquées. Paulin demande surtout à son «frère» de ne pas se laisser corrompre par de mauvais conseillers, sans qu'il soit dit que ceux-ci interviennent dans la vie «publique» d'Éric: «Ne laisse pas les conseils de tes amis, l'ambition des désirs du siècle te détourner de l'amour du Christ. Que ta bonté ne se lais-

⁽⁸¹⁾ *Liber*, (c. 205 A5-7): «Quae, rogo, maior esse uobis gloria poterit uel sublimior honor quam eius imperatoris esse *amicos* qui super omnes imperatores est...». Reprise modifiée de la *Lettre* 15 d'Alcuin à Gisla, la soeur de Charles: «Quae tibi maior esse gloria poterit uel sublimior honor quam eius regis esse *sponsam* qui super omnes reges est...».

⁽⁸²⁾ *Liber*, 9 (c. 205 B5-C3) reprise de la même lettre d'Alcuin (p. 41, l. 34-4) qui dépend de celle de Grégoire le Grand à Théodore (voir *supra*, n. 63).

⁽⁸³⁾ *Liber*, 10 (c. 206 A13). Paulin remplace le *conditor* de Julien Pomère (II, 16, 2) par «imperator et redemptor»..! Voir le ch. 34 (c. 232 B1).

⁽⁸⁴⁾ *Liber*, 19 (c. 212 B14-C2). Paulin remplace ici le *rex* de l'*Admonitio* 1 par son homologue *imperator*. Adaptation ou rajeunissement du texte, à une époque où *rex/basileus* n'est plus l'*imperator*.

⁽⁸⁵⁾ Voir le début du texte à la n. 45.

se pas obscurcir par la méchanceté d'autrui, mais partout, autant que tu le peux, tâche d'apparaître aimable pour Dieu et pour tout le peuple»⁽⁸⁶⁾. Et de lui demander, bien que laïc, de consacrer toute son activité au soulagement des pauvres⁽⁸⁷⁾. Il poursuit: «Songe donc, non seulement à ton salut, mais aussi au progrès et au bonheur de beaucoup d'autres. Choisis-toi de très bons conseillers, qui craignent Dieu et qui aiment la vérité. Souvent, en effet, les flatteurs avec leur visage aimable trompent ceux qui les écoutent et leur donnent la mort éternelle (...)»⁽⁸⁸⁾. «Ne trouvons pas notre plaisir dans la louange des hommes, ne prêtons pas volontiers l'oreille à ceux qui disent du mal des autres, ne croyons pas ceux qui nous flattent, ne créons pas la discorde, mais au contraire appelons à la concorde tous ceux sur lesquels nous avons de l'influence(?)»⁽⁸⁹⁾.

C'est bien plutôt, en effet, sur la responsabilité envers les gens de la *domus* que l'accent est mis. J'y ai déjà fait allusion⁽⁹⁰⁾. C'est un des thèmes les plus fréquents de ce *Liber* et j'ai déjà dit qu'il ne semblait dépasser de beaucoup la personne ou la maison propre d'Éric. J'en appelle à Paulin lui-même qui, après avoir déclaré avec le Pseudo-Basile que la perfection n'est pas une question d'âge, mais de vertu, déclare: «J'ai dit tout cela "pour qu'aucun jeune homme ni aucun vieillard *dans ta maison* ne se sente sûr de son salut ni de ses œuvres, mais pour que celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur»⁽⁹¹⁾. Cependant, dans le développement qui suit immédiatement, sur les bonnes et mauvaises compagnies, et qui a, lui aussi, son point de départ chez le Pseudo-Basile, Paulin, après avoir demandé à Éric d'éviter les orgueilleux, les jaloux, etc., ajoute: «Je ne dis pas cela pour que tu tolères un seul homme de ce genre *dans ta*

⁽⁸⁶⁾ *Liber*, 4 (c. 200 B2-6). Ce passage, dès le début de ce *Liber*, est d'autant plus remarquable qu'il reprend les conseils d'Alcuin au nouvel évêque d'York, Eaubald (Voir *supra*, n. 64) en 796-797.

⁽⁸⁷⁾ *Liber*, 5 (c. 200 B15 - c. 201 A6).

⁽⁸⁸⁾ *Liber*, 6 (c. 201 A9-14). Et la fin de ce court développement revient, après deux citations scripturaires, à la lettre d'Alcuin à Eaubald (p. 170-171 - Voir *Supra*, n. 64).

⁽⁸⁹⁾ *Liber*, 16 (c. 209 5 - c. 210 A2), addition de Paulin au développement de Julien Pomère.

⁽⁹⁰⁾ Voir plus haut, p. 000.

⁽⁹¹⁾ *Liber*, 43 (c. 246 A15-B3).

maison, mais pour que *partout où tu entendras dire qu'il est des gens de ce genre, tu les évites*».

Un autre trait mérite d'être relevé: la place que tient l'aumône, mais une aumône qui n'est pas faite avec le bien d'autrui. On sait la place que tient l'aumône dans le Christianisme depuis les origines. Paulin n'invente donc rien quand il insiste sur la nécessité d'aider les pauvres ⁽⁹³⁾, de réparer les fautes par des oeuvres de miséricorde ⁽⁹⁴⁾. En revanche, il est beaucoup plus proche de son époque et de ses violences multiples lorsqu'il ajoute aux conseils du Ps.-Basile la mise en garde contre ceux qui font l'aumône avec les biens qu'ils ont injustement acquis ⁽⁹⁵⁾. Plus loin, il s'emporte contre le cynisme de ceux qui commettent tous les crimes en se faisant fort de se racheter ensuite auprès de Dieu par des aumônes ⁽⁹⁶⁾. Dieu, dit-il, ne veut pas de pareils «présents». Mais si l'on songe aux tarifications de l'homicide ou du parjure dans la société germanique, on ne peut pas penser que les développements de Paulin soient de simples "discours pieux" ou qu'ils ne s'adressent qu'à un Éric, dont la conduite ne semble pas avoir été aussi blâmable. Le *planctus* vantera ses aumônes.

Il est un silence encore plus surprenant pour nous: le duc a une *domus*, des subordonnés, des amis, des conseillers; mais il n'est fait nulle part allusion explicite à sa femme ou à ses enfants ⁽⁹⁷⁾. Le *Liber* contient quelques développements sur la chasteté ⁽⁹⁸⁾, dont le point de départ se trouve chez le Pseudo-Basile ou Julien Pomère; il se souvient de saint Paul dans la comparaison entre l'amour de

⁽⁹²⁾ *Liber*, 44 (c. 247 A10-12).

⁽⁹³⁾ *Liber*, 5 (c. 200-201).

⁽⁹⁴⁾ *Liber*, 46-47 (c. 248 - 250 A11).

⁽⁹⁵⁾ *Liber*, 31 (c. 227 A11-B8). Cf. *Admonitio*, 9 (p. 46, l. 13 - p. 47, l. 9 = c. 691 D5 - 692 A4).

⁽⁹⁶⁾ Or il y a quelque raison de penser que nous possédons la pierre funéraire de son fils Evols mort en bas âge. Voir *supra*, n. 8. Éric aurait-il à un moment pensé à la vie religieuse? Il est un passage (§ 23 - c. 219 A14-B1) qui, même s'il exploite un développement de l'*Admonitio* 2 (p. 34, l. 3-4 = c. 686 C6-9), le laisserait peut-être entendre: «Has ergo uirtutes facile et perfacile potuisses obtinere si saecularium curam et caducas ac terrenas res deuitare uoluisses et nihil amori Christi praeposuisses». Au lieu de *potuisses*, le Ps.-Basile disait: «poteris... si praeposueris...».

⁽⁹⁸⁾ *Liber*, 18 (c. 210 C4-12). Cf. *De uita* III, 3, 2 (c. 478 B15-C12). La *uera castitas* remplace la *parcitas* dans sa lutte contre la *luxuria*. Au contraire, sur la *castitas*, le *Liber* 23 (c. 219 A4-5) suit de près l'*Admonitio*, 2 (p. 33, l. 10-11 = c. 686 B10-11).

Dieu et l'amour des conjoints ⁽⁹⁹⁾; Éric n'a pas le droit plus que d'autres d'invoquer comme excuse femmes et enfants ⁽¹⁰⁰⁾; mais il

⁽⁹⁹⁾ La comparaison des deux textes n'est pas sans intérêt:

Admonitio, 3
(p. 34, l. 10-19):

Ex tota agitur uirtute tua dilige
Dominum ut in omnibus actibus tuis
placeas illi.

Si enim qui coniugium contraxerit
festinat placere uxori suae, multo
magis monachus omnibus modis debet
placere Christo.

«Qui diligit Dominum, eius
praecepta custodit» (1 *Job.* 2, 3)
Deus enim non se uult uerbis tantum
modo diligi sed ex corde puro et
operibus iustis. «Qui enim dicit:
diligio Deum et mandata eius non
custodit, mendax est» (1 *Job.* 2, 4).
Huiusmodi enim uir fallit semetipsum
et a semetipso seducitur. Deus enim
non uerborum sed cordis inspector
et diligit eos qui in simplicitate
cordis seruiunt ei.

Si terrenos parentes cum tali
adfectu diligimus...

A côté de redressements comme la substitution de *et tota mente* au trop «pélagien» *ex tota uirtute tua*, ou de la suppression des citations bibliques, on notera surtout la manière dont le *monachus*, qui correspondait à la vierge de 1 *Cor.* 7, 33-34, est ici remplacé par (toute) *âme* rachetée par le Christ, et l'enchaînement des développements: l'*Admonitio* continue en évoquant l'amour des parents; le *Liber* omet tout ce passage et «saute», plusieurs pages plus loin, jusqu'à la mise en garde contre la beauté physique.

⁽¹⁰⁰⁾ *Liber*, 13 (c. 208 A7-12). Passage qui ne provient pas de Julien Pomère comme ceux qui l'entourent.

Liber exhortationis, 24
(c. 219 B5 - 220 A9):

O mi frater, ex tota mente dilige
Deum ut in omnibus actibus tuis
placeas illi.

Qui enim coniugio copulatur,
festinat placere uxori suae, multo
magis anima Christi sanguine
redempta debet placere Christo
sponso suo.

Deus enim non se uult uerbis tan-
tum diligi, sed corde puro et operibus
iustis,

quia non uerborum sed cordis est
auditor et inspector.

Nunquam quaeso, frater mi, carna-
lis amor amorem coelestem a te excludat!
Nunquam, quaeso, te huius fluctuagi
et miserabilis saeculi dulcedo
decipiat...

n'est dit nulle part qu'Éric soit marié. On le met en garde, et de manière précise, contre la beauté éphémère des femmes ⁽¹⁰¹⁾; on ne dit jamais positivement ⁽¹⁰²⁾ qu'il en ait *une*, ni des enfants...! On ne trouve en tout cas aucun exposé sur la morale conjugale, qui sera très développée dans la littérature carolingienne et qui, pour commencer, tient une grande place dans le Synode de Cividale de 797, contemporain de ce *Liber*.

* * *

Notre exhortation n'est donc pas un «miroir des laïcs», et encore moins «des princes», comme on le dit souvent trop vite, puisqu'il manque aussi un secteur important de la vie du particulier qui est sa vie conjugale ou familiale. On sait la place que ces chapitres vont tenir dans les divers «miroirs» dont le nom n'est pas ici prononcé. Nous sommes, pour une bonne part, au point de départ de cette littérature spécialisée à l'époque carolingienne. Dans le siècle qui suit, les contours de ces ouvrages se précisent de plus en plus; à commencer par Alcuin, dont la *Lettre à Guy* de Bretagne connaît notre *Liber*, mais lui ajoute beaucoup de développements concernant la fonction de Guy et tient compte de la situation de la Bretagne - comme Paulin, je crois, a les yeux fixés sur le Frioul.

Paulin écrit pour *tous* les chrétiens, qu'ils soient clercs, moines ou laïcs. C'est là qu'est son originalité, et sa limite. A Éric, un laïc donc, il déclare explicitement: «N'aie aucun souci à cause de ton statut de laïc, car Dieu ne fait pas acception des statuts personnels. Le Palais céleste est en effet ouvert *aux laïcs* qui observent les commandements de Dieu de la même façon qu'aux clercs ou qu'à ceux qui ont le statut monastique; car il n'y a pas de différence entre le Juif et le Grec, entre l'esclave et l'homme libre, mais le Christ est tout en tous (*Gal.* 3, 28). Tout homme qui appartient au corps du Christ est grand. Insère-toi donc dans son saint corps, pour devenir un membre de sa tête très noble. Aime de tout ton coeur ta tête et les membres de sa tête. Comment une main pourrait-elle être l'ennemie

⁽¹⁰¹⁾ *Liber*, 24-25 (c. 220 A10 - 221 A14). Cf. *Admonitio*, 7-8 (p. 42, l. 4-7; p. 42, l. 15; p. 43, l. 16 = c. 689 D6-9; 690 A7-C4).

⁽¹⁰²⁾ On peut le conclure cependant en voyant les développements qu'il ne reprend pas de ces chap. 7-8 de l'*Admonitio*.

de l'autre main, un pied haïr l'autre pied, ou ne pas réjouir avec les autres membres (cf. 1 *Cor.* 12, 12 sq.)? Ils doivent en effet croître jusqu'à l'homme parfait (*Eph.* 4, 13), en accroissant le corps du Christ (*Eph.* 4, 16). En effet, tout clerc et tout laïc, qui a été racheté par le précieux sang du Christ, qui a été lavé dans le baptême du Christ, doit vivre et persévérer avec humilité dans l'Esprit Saint»⁽¹⁰³⁾. Et ce n'est pas la dernière affirmation de cette égalité des laïcs, des clercs et des moines devant l'amour et le service de Dieu⁽¹⁰⁴⁾. Une telle insistance n'est assurément pas sans importance. Elle redonne au peuple chrétien sa place dans la vie de l'Eglise.

Mais je crois qu'il faut aller plus loin. En «évangélisant» ce duc franc, en l'instruisant sur ses devoirs, comme Alcuin et Arn de Salzburg demandaient que l'on instruisse les Avars avant de les baptiser, au lieu de leur conférer un pur rite sans grande signification ni lendemain, ainsi qu'on l'avait trop fait pour les Saxons, je me demande si, au-delà de l'aristocratie et en particulier de l'aristocratie «franque», plus ou moins «barbare», qui s'implante dans le Frioul et la Lombardie, Paulin ne songe pas aussi aux évêques et à leurs devoirs... de chrétien. Non seulement un laïc devenait une vivante leçon pour ceux que nous décrit Paulin dans ce qui doit être une lettre à ses suffragants, mais le Patriarche pouvait peut-être attendre que le duc et représentant du roi et de Charles exercent une certaine pression sur ces évêques en dessous des exigences de leur charge. C'est, parallèlement, ce que Paulin demande à Charles lui-même⁽¹⁰⁵⁾.

⁽¹⁰³⁾ *Liber*, 38 (c. 240 B3 - 241 B2). La suite du texte affirme qu'il ne suffit pas de se dire chrétien sans le montrer par ses actes. Cela évoque la façon dont la littérature pélagienne du Ve siècle insiste sur la nécessité de ne pas être simplement chrétien de nom. Mais Paulin n'a rien de pélagien et il gomme même certains passages volontaristes de l'*Admonitio*.

⁽¹⁰⁴⁾ Voir la fin de ce ch. 38 (c. 242 A7-10), d'autant plus intéressante qu'après avoir utilisé l'image biblique du corps et des membres, Paulin utilise les deux métaphores de la cité et du navire qui doivent être intacts pour ne pas être pris par l'ennemi ou ne pas sombrer. Ces deux métaphores sont transportées ici d'un développement *tout autre* de l'*Admonitio* (15 - p. 55, l. 21 - p. 56, l. 3 = c. 695 D5-10) sur l'unité des vertus. Dans leur nouveau contexte, les deux images suggèrent l'unité et la complémentarité du peuple chrétien et de l'Eglise.

⁽¹⁰⁵⁾ *Ep. Expedit tibi* (18 c.: MGH, *Epist. Karol. Aevi*, 2, p. 527, l. 1-7 = PL 99, c. 508-509). Alcuin s'adresse d'une manière analogue à Mangefred, le bras droit de Charles (*Ep.* 111 - *Ibid.*, pp. 160-162). La réforme de l'Eglise et l'évangélisation sont premières dans l'esprit de Paulin.

Ainsi donc, le *Poème sur la mort du duc Eric* et l'*Exhortation* nous livrent un témoignage très vivant sur l'affection qui unissait l'évêque au Comte franc. Ils nous apprennent beaucoup sur la tendresse d'âme de Paulin, sur sa culture, sur sa spiritualité. Mais ils nous laissent également apercevoir quelques-unes des préoccupations pastorales du Patriarche. S'ils se déroulent dans un contexte politique qui coûtera la vie à Éric, ils montrent bien combien le clergé de la fin du VIII^e siècle chercha à transformer en évangélisation pacifique et par l'exemple ce qui pouvait n'apparaître que comme l'accroissement de la puissance des Francs ou leur intrusion au-delà des Alpes.